

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de servitude ERDF - Le Quinquis

—————

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur le secteur du Quinquis, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF une servitude de passage sur sa propriété.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux électriques, la ville de Quimper constitue au profit d'ERDF :

- une servitude de passage de canalisation souterraine d'une longueur approximative de 36 mètres sur les parcelles cadastrées H sous les numéros 349 et 401 situées chemin du Quinquis.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ERDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET